Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260629-2026_06_15-DE

Délibération n°2026-06-15

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
25/06/2026
Date d'affichage :
25/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 29 juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

Secrétaire de séance : Marie BERTHET

OBJET : RENOVATION DES LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a adressé une étude pour la rénovation des lanternes d'éclairage public les plus vétustes. Pour cette opération, la SDE pourra bénéficier du Fonds Vert.

La proposition est de remplacer les lampes âgées de plus de 30 ans réparties sur le territoire communal (hors bourg). 35 nouvelles lanternes pourraient ainsi être remplacées et équipées de sources LED, plus économes en termes de consommation d'énergie.

Le coût de ces travaux s'élève à 31 200 € TTC, dont 13 962,97 € à la charge de la commune.

Michel PEDRON, Adjoint au Maire, propose donc au conseil municipal de valider la proposition du SDE pour la rénovation des luminaires d'éclairage public.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire et en avoir délibéré, décide, par 17 voix pour et 2 abstentions (Xavier THERIZIEN et Régis LOSSOUARN qui ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le projet de rénovation des luminaires d'éclairage public « Programmation Fonds Vert » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 31 200 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maitrise d'ingénierie) et qui s'inscrit dans le programme Fonds Vert.

  Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 13 962,97 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

  Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

  Les appels de fonds se font en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Marie BERTHET